

Domaine Santé

Filière Sage-femme

Formation pratique 8 (8b)

1. Caractéristiques du module

Code : S.SF.371.3FP08b.F.14

Degré d'études : Bachelor Master

Année académique : 2023-2024

Année d'études : 1^{ère} 2^{ème} 3^{ème} Crédits ECTS : 3

Type : Module obligatoire Module optionnel obligatoire Module optionnel
 Module dont l'échec définitif entraîne l'exclusion de la filière selon l'art. 32, al.1 du règlement sur la formation de base (bachelor et master) à la HES-SO du 2 juin 2020.

Catégorie : Module principal Core course Module lié au module principal Related course Module facultatif ou complémentaire Minor course

Niveau : Module de base Module d'approfondissement Module avancé

Organisation temporelle : Module sur 1 semestre Semestre d'automne
 Module sur 2 semestres Semestre de printemps

Langue principale d'enseignement : Français Allemand Anglais

Temps de stage : 112 h Temps de cours : 12h pour le semestre 6

2. Prérequis

Avoir validé le/les modules Avoir suivi le/les modules Pas de prérequis Autres :

3. Compétences visées/ objectifs généraux d'apprentissage

Rôles majeurs exercés (Référence : Frank, J.R. (2005). *Le Cadre des compétences des médecins CanMEDS. L'excellence des normes, des médecins et des soins*. Ottawa : Le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada)

Rôle d'expert Rôle de manager Rôle d'apprenant et de formateur
 Rôle de communicateur Rôle de promoteur de la santé Rôle de professionnel
 Rôle de collaborateur

Compétences principales visées (Référence : Conférence des Recteurs des Hautes Ecoles Spécialisées Suisses (KFH). (2009). *Projet compétences finales pour les professions de la santé HES [Rapport final]*)

Toutes les compétences sont entraînées et évaluées en stage.

Domaines de formation (Référence : HES-SO. (2012). *Plan d'études cadre Bachelor 2012, filière de formation Sage-femme*)

Interventions professionnelles – D1 Problèmes sociaux et sanitaires, réponses institutionnelles – D4 Technologies et leurs fondements scientifiques – D6
 Professions, institutions et organisations – D2 Sciences de la santé – D5 Projet de formation et projet – D7 professionnel
 Individus, cultures et sociétés – D3

Axes et domaines

D1 Interventions professionnelles

Regroupe les enseignements et dispositifs de formation relatifs aux cadres conceptuels et à la méthodologie spécifique des diverses professions. Inclut des méthodologies variées comme la clinique (clinical assessment), l'observation, les entretiens, la relation d'aide, la déontologie, l'éthique, la maîtrise de l'implication personnelle dans les actes professionnels.

D5 Sciences de la santé

Enseignements et dispositifs de formation relatifs aux multiples déterminants de la santé, aux notions d'équilibre et de déséquilibre, incluant les savoirs contributifs nécessaires à une offre en soins ou une prise en charge spécifique.

D6 Technologies et leurs fondements scientifiques

Enseignements et dispositifs de formation relatifs aux diverses technologies utiles aux métiers considérés. Inclut la compréhension de leurs principes scientifiques et leur impact sur les pratiques professionnelles, y compris le E-Learning et le blended Learning.

Objectifs généraux du module

Supervisée par la formatrice de site HEdS, chaque étudiante prépare les objectifs de stage en lien au champ professionnel de la période de formation pratique. Les objectifs doivent être avalisés par le-la praticien-ne formateur-trice / professionnel-le de référence de l'institution de stage lors de la signature du contrat tripartite.

4. Contenus et formes d'enseignement et d'apprentissage

Contenus - Formes d'enseignement et d'apprentissage

- Préparation à l'entrée en formation pratique
- Rédaction des objectifs de stage en fonction du champ professionnel et du niveau de compétences attendu dans le contrat tripartite et entretien avec la formatrice de site HEdS.
- Analyse de la pratique et analyse réflexive de situations rencontrées sur le lieu du stage avec le ou la P.F./professionnel-le de référence et en classe avec les formatrices de site HEdS.
- Démarches de soins régulières réalisées sur le lieu de stage. Une démarche de soins écrite sommative peut être demandée.
- Auto-évaluation quotidienne écrite.

Exigences de fréquentation :

Dès 10 % d'absence, l'étudiant-e, en accord avec le lieu de stage, compense dans la mesure du possible.

En cas d'absence de 20 % ou plus de la période de formation pratique, et quel que soit le motif, l'étudiant-e doit refaire le stage dans sa globalité.

Sans justification valable, l'étudiant-e ne validera pas son stage. Il-elle obtiendra la note F et devra répéter le stage. Les situations particulières sont réservées.

Exigences de fréquentation pour les ateliers de Pratique réflexive et d'analyse de la pratique, inclus dans les modules de formation pratique :

La présence est obligatoire.

Les absences à ces ateliers doivent être dûment certifiées (certificat médical) ou justifiées par des causes majeures évaluées par la responsable de module ; ces absences doivent faire l'objet d'une information préalable (e-mail) à la référente du module. Un travail personnel complémentaire sera alors exigé, les consignes seront précisées par la référente du module. La date de reddition du travail complémentaire ainsi que sa qualité devront être conformes aux consignes de la responsable du module.

Les situations exceptionnelles sont réservées.

5. Modalités d'évaluation et de validation

L'évaluation du module repose sur :

1. Etablissement et signature du contrat tripartite
2. Réalisation du bilan mi-stage bipartite (P.F. et étudiant-e) ; voire tripartite dans les situations particulières
3. Participation au bilan d'évaluation de fin de stage
4. Présentation d'une autoévaluation
5. Validation des soins et des actes en lien avec le champ clinique et le contexte de soins dans le carnet de recensement
6. Responsabilité tripartite de l'acquisition des soins et des actes (directives européennes)
7. Délai de rendu des documents de formation pratique : au plus tard, 10 jours après le dernier jour de stage, au secrétariat de la filière. En cas de dépassement du délai, une sanction disciplinaire sera prononcée.

- Période : **du 13 février 2023 au 2 mars 2023**, soit 112 h (jours fériés à déduire selon les cantons)

Le vendredi 1^{er} mars 24 est dédié au retour de la formation pratique et aux ateliers de la pratique réflexive sur le site de Champel, en présentiel. Toute absence non justifiée par un certificat médical sera sanctionnée.

L'évaluation du module repose sur :

L'évaluation des compétences, rédigée par le-la praticien-ne formateur-trice dans le document d'Evaluation des compétences Bachelor Sage-femme.

La **validation** du module (attribution des crédits ECTS) repose sur l'obtention d'une note ECTS suffisante comprise entre A et E.

Le module est validé sous condition de :

- **Atteinte des compétences au niveau attendu : Niveau « Expertise »**
- **Atteinte des objectifs personnels rédigés par l'étudiante dans le contrat tripartite**
- **Satisfaction des exigences de fréquentation mentionnées au point 4.**

6. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

Remédiation possible en cas de note Fx au module

Pas de remédiation

Répétition

Répétition possible une seule fois.

En cas de répétition du module, les exigences et les conditions de réussite font l'objet d'un document écrit signé par l'étudiant-e et le ou la responsable du module, voire le ou la responsable locale de filière. La répétition permet à l'étudiant-e d'obtenir les notes de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance.

7. Bibliographie principale

Veillez-vous référer à la bibliographie des modules des semestres 5 et 6 :

- Périnatalité 1
- Préparation à la naissance et à la parentalité
- Périnatalité 2

Contrat pédagogique tripartite, HES-SO, Delémont, Novembre 2003.

Livret de recensement des actes de soins (directives européennes), HEdS, Genève, Octobre 2012

Document d'évaluation des compétences Bachelor PEC 2012 – Octobre 2012

8. Responsable du module et enseignants

Responsable : Arabelle GAUTIER

Enseignants :

- Formatrices de site HEds, Filière Sage-femme et enseignant-e-s sages-femmes vacataires.

Descriptif validé le 02.02.2023 par

Catia Nunno Paillard
Responsable de la filière